

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2009-12-14 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sise au 297, 1^{re} avenue, Ville de Portneuf le 14^e jour du mois de décembre deux mille neuf à dix-neuf heures trente minutes, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Nelson Bédard à laquelle sont présents:

Monsieur le maire : Nelson Bédard,
Mesdames les conseillères : Diane Godin,
Chantale Hamelin,
Esther Savard,
Anick Leclerc,
Messieurs les conseillers: Marcel Fortier,
Jacquelin Martel,

Monsieur Yves Landry directeur général et madame France Marcotte, greffière sont également présents.

Rés.2465-12-2009

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacquelin Martel et adopté à l'unanimité;

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

0. Ouverture de l'assemblée
1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Dépôt du bordereau de correspondance
4. Adoption des procès-verbaux des 9 et 16 novembre 2009
5. Adoption des comptes à payer
6. Dépôt des fiches projets des immobilisations
7. Dépôt et acceptation du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme
8. Dépôt et acceptation du procès-verbal de la Commission des loisirs
9. Dépôt et acceptation du procès-verbal du Comité Culture et Embellissement
10. Dépôt du procès-verbal du Comité de relation du travail
11. Calendrier des séances ordinaires 2010

12. Adoption règlement sur la gestion des matières résiduelles de la RRGMRP
13. Adoption des prévisions budgétaires 2010, OMH de Portneuf
14. Engagement d'un inspecteur municipal
15. Engagement d'employés temporaires pour le déneigement
16. Virements budgétaires
17. Paiement, des heures travaillées, au directeur général
18. Nomination membres de la Commission des loisirs
19. Nomination membres du Comité consultatif d'urbanisme et président
20. Formation du comité de l'équité salariale
21. Pacte rural
22. Nomination coordonnateur Hydro-Québec, monsieur Denis Dion
23. Stationnements incitatifs au covoiturage – Corporation de transport régional
24. Servitude de passage, monsieur Simon Hardy
25. Contribution financière, Saint-Vincent de Paul
26. Fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes
27. Entretien des patinoires
28. Période de questions sur les sujets traités.
29. Levée de l'assemblée

Le bordereau de correspondance fut déposé au conseil de Ville le 7 décembre 2009. (du 3 novembre au 7 décembre 2009)

Rés.2466-12-2009

Adoption des procès-verbaux des 9 et 16 novembre 2009.

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE les procès-verbaux du conseil de Ville des 9 et 16 novembre 2009 soient acceptés tels que présentés.

Rés.2467-12-2009

Adoption des comptes à payer.

Il est proposé par madame la conseillère Anick Leclerc et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil de la Ville de Portneuf autorise le paiement des comptes à payer au montant de 432 697.53 \$.

Liste des comptes à payer	205 365.40 \$
Liste des chèques émis	162 368.18 \$
Liste chèques manuels	100.00 \$
Liste transaction internet	19 492.79 \$
Liste des salaires	45 371.16 \$

Je, Danielle M. Bédard trésorière, certifie qu'il y a les crédits nécessaires pour effectuer le paiement de ces comptes.

Danielle M. Bédard, trésorière

Les fiches projet de l'état d'avancement des projets en immobilisations sont déposées au conseil de ville le 14 décembre 2009.

Rés.-12-2009 Dépôt et acceptation du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE le procès-verbal de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 26 novembre 2009 soit déposé et accepté par le conseil municipal.

Rés.-12-2009 Dépôt et acceptation du procès-verbal de la Commission des loisirs

Il est proposé par madame la conseillère Anick Leclerc et adopté à l'unanimité;

QUE le procès-verbal de l'assemblée de la Commission des loisirs tenue le 25 novembre 2009 soit déposé et accepté par le conseil municipal.

Rés.-12-2009 Dépôt et acceptation du procès-verbal du Comité Culture et Embellissement

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE le procès-verbal de l'assemblée du Comité Culture et Embellissement tenue le 2 décembre 2009 soit déposé et accepté par le conseil municipal.

Le procès-verbal de l'assemblée du Comité de relation du travail tenue le 14 décembre 2009 est déposé au conseil municipal le 14 décembre 2009.

Rés.-12-2009 Calendrier des séances ordinaires 2010

Considérant que l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal de la Ville de Portneuf, pour l'année 2010:

DATES	HEURES	ENDROITS
Lundi 11 janvier	19h30	Hôtel de ville, 297 1 ^{re} Avenue
Lundi 8 février	19h30	Hôtel de ville, 297 1 ^{re} Avenue
Lundi 8 mars	19h30	Hôtel de ville, 297 1 ^{re} Avenue
Lundi 12 avril	19h30	Hôtel de ville, 297 1 ^{re} Avenue
Lundi 10 mai	19h30	Hôtel de ville, 297 1 ^{re} Avenue
Lundi 14 juin	19h30	Hôtel de ville, 297 1 ^{re} Avenue
Lundi 12 juillet	19h30	Hôtel de ville, 297 1 ^{re} Avenue
Lundi 9 août	19h30	Hôtel de ville, 297 1 ^{re} Avenue
Lundi 13 septembre	19h30	Hôtel de ville, 297 1 ^{re} Avenue
Mardi 12 octobre	19h30	Hôtel de ville, 297 1 ^{re} Avenue
Lundi 8 novembre	19h30	Hôtel de ville, 297 1 ^{re} Avenue
Lundi 13 décembre	19h30	Hôtel de ville, 297 1 ^{re} Avenue

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la greffière conformément à la loi qui régit la municipalité.

Rés.-12-2009

Adoption règlement sur la gestion des matières résiduelles de la RRGMRP

Les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le règlement 098 « Règlement sur la gestion des matières résiduelles de la RRGMRP » soit adopté.

Celui-ci sera inscrit dans le livre de règlements prévu à cette fin.

Rés.-12-2009

Adoption des prévisions budgétaires 2010, OMH de Portneuf

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacquelin Martel et adopté à l'unanimité;

QUE les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2010 de l'Office municipal d'habitation soient acceptées telles que présentées :

Dépenses		236 760 \$
Revenus		172 480 \$
Déficit		64 280 \$
Participation municipale	10%	6 428 \$
Participation SHQ	90%	57 852 \$

Rés.-12-2009

Engagement d'un inspecteur municipal

Attendu qu'une offre d'emploi a été affichée à l'interne pour combler le poste d'inspecteur municipal tel que le prévoit les dispositions de la convention collective en vigueur;

Attendu qu'aucune candidature n'a été reçue;

Attendu qu'une offre d'emploi est parue dans l'édition du 21 octobre 2009 du Courrier de Portneuf ainsi que sur le site Québec Municipal;

Attendu que le comité de sélection a fait un premier tri des curriculum vitae reçus et a tenu une entrevue auprès de trois candidatures;

Attendu qu'une lettre d'entente a été signée, par les deux parties, afin d'établir la période d'essai pour le poste d'inspecteur municipal;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marcel Fortier et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal retienne les services de madame Corinne Lemay-Lafontaine à titre d'inspectrice municipale, suite à l'obtention de référence, confirmant compétences et aptitudes et conditionnellement à un examen médical, aux conditions suivantes :

- * semaine de cinq (5) jours
- * à compter du 8 décembre 2009
- * une période contractuelle de douze (12) mois

QUE madame Esther Savard, négociatrice patronale est autorisé à signer la lettre d'entente avec le syndicat concernant la période d'essai.

Rés.-12-2009

Engagement d'employés temporaires pour le déneigement

Considérant qu'une offre d'emploi a paru dans le journal municipal du mois de septembre pour un poste de journalier/chauffeur de camion à neige (employés temporaires poste saisonnier hiver 2009-2010);

Considérant que le directeur du service des travaux publics a reçu les offres de service;

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal retienne les services des messieurs Roger Doucet, Camil Frenette, Éric Savard, André Germain, Alexandre Perron, Paul Thibault, Louis Langlois et Danny Blais comme chauffeurs de camion à neige et de tous travaux connexes à l'entretien d'hiver à titre d'employés temporaires.

QUE les employés travailleront sur appel, sur des horaires de soir, de nuit ou de jour ainsi que de fin de semaine, sans qu'aucune heure ne leur soit garantie et aux conditions déjà établies dans la convention collective de travail.

Rés.-12-2009

Virements budgétaires

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QU'un transfert de budget au montant de 20 300 \$ soit fait de la façon suivante:

0214010141	Salaire régulier - greffe	3 800 \$ (+)
0261010141	Salaire régulier – inspecteur bâtiment	3 800 \$ (-)
0233010141	Salaire régulier – enlèvement neige	6 500 \$ (+)
0222010141	Rémunération pompier	6 500 \$ (-)
0222010454	Formation & perfectionnement	5 000 \$ (-)
2303002725	Équipement incendie	5 000 \$ (+)
0270120141	Salaire régulier – centre communautaire	5 000 \$ (+)
0261010141	Salaire régulier – inspecteur municipal	5 000 \$ (-)

Rés.-12-2009

Paiement des heures travaillées au directeur général

Considérant que l'article 12 de la convention régissant les conditions de travail du directeur général mentionne qu'un maximum de quatre-vingt (80) heures peut être payables;

Considérant que si cet article est respecté, le directeur général aurait dû être absent du travail presque tout le mois de décembre;

Considérant qu'il y a lieu que le directeur général soit présent au travail au cours du mois de décembre;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marcel Fortier et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal, plutôt que d'appliquer strictement l'article 12 de la convention régissant les conditions de travail du directeur général, décide de payer le surtemps effectué, au tarif horaire régulier;

QU'une somme équivalente à 4% des revenus du directeur général lui soit versée annuellement, en compensation du REER.

Rés.-12-2009

Nomination membres de la Commission des loisirs

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE madame Nadia Guay et monsieur Pierre Renaud soient nommés représentants au sein de la Commission des loisirs pour les deux prochaines années à compter de ce jour.

Rés.-12-2009

Nomination membres du Comité consultatif d'urbanisme et président

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE madame Isabelle Rivard et monsieur Pierre Gignac soient nommés représentants au sein du Comité consultatif d'urbanisme pour les deux prochaines années à compter de ce jour.

QUE monsieur Sylvain Caron soit nommé président du Comité consultatif d'urbanisme; tel que recommandé par les membres du CCU à la rencontre du 26 novembre dernier.

Rés.-12-2009

Formation du comité de l'équité salariale

Il est proposé par monsieur le conseiller Marcel Fortier et adopté à l'unanimité;

QUE le comité de l'équité salariale soit formé de mesdames Esther Savard, Carrie-France Leclerc, France Jobin, Danielle M. Bédard, et messieurs Richard Fortin, Sylvain Trudel.

Rés.-12-2009

Appui projets Pacte rural – volet local

Considérant que la municipalité a reçu quatre (4) demandes dans le cadre du programme Pacte rural – volet local;

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE la Ville de Portneuf priorise chacun des projets déposé et recommande de répartir le montant de la subvention soit 13 700,00 \$ comme suit :

Résidence Portneuvienne	5 000 \$
Club Quad Nature inc.	3 700 \$
Coop Santé Portneuf – Saint-Basile	5 000 \$
Ville de Portneuf	0 \$

Rés.-12-2009

Nomination coordonnateur Hydro-Québec, monsieur Denis Dion

Il est proposé par monsieur le conseiller Marcel Fortier et adopté à l'unanimité;

QUE monsieur Denis Dion soit nommé coordonnateur au projet d'Hydro-Québec pour l'enfouissement des fils sur la 1^{re} et 2^e Avenue dans le cadre des travaux d'infrastructures.

Rés.-12-2009

Stationnements incitatifs au covoiturage – Corporation de transport régional

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE la Ville de Portneuf met à la disposition de la Corporation de transport régional de Portneuf huit places de stationnements, du côté est sur le terrain de l'Hôtel de ville, le tout longeant la clôture et que l'entretien hivernal est à la charge de la municipalité.

Rés.-12-2009

Servitude de passage, monsieur Simon Hardy

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE monsieur le maire et la greffière soient, et ils sont par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf tout document relatif à une servitude de passage accordé par monsieur Simon Hardy à la Ville de Portneuf concernant la présence d'une borne-fontaine sur une partie du lot 2 981 293 en vue de l'entretien de celle-ci.

Rés.-12-2009

Contribution financière, Saint-Vincent de Paul

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte de verser une contribution financière au montant de 200.00\$ à la Saint-Vincent de Paul.

Rés.-12-2009

Fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes

Il est proposé par madame la conseillère Anick Leclerc et adopté à l'unanimité;

QUE le bureau municipal soit fermé pour la période des Fêtes du 23 décembre 2009 jusqu'au 5 janvier 2010 13 heures; étant entendu qu'un employé de la ville sera en tout temps en mesure de répondre à un appel au numéro de téléphone d'urgence.

Rés.-12-2009

Entretien des patinoires

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE monsieur Denis Dion soit autorisé à embaucher le personnel requis pour la confection et l'entretien des patinoires, le tout en conformité avec la convention collective.

Levée de l'assemblée

Monsieur le conseiller Jacquelin Martel demande la levée de l'assemblée à 20 :18 hres.

Maire

Greffière